

Rapport sur la certification complémentaire

Domaine des Arts – option Théâtre

Session 2025 – 17 avril 2025

Le jury tient tout d'abord à remercier la division des Examens et concours pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles de déroulement des épreuves.

La certification complémentaire Théâtre est régie par le [Bulletin Officiel de L'Éducation Nationale n°30 du 25 juillet 2019](#). Ce rapport se limitera donc à la mise en valeur de quelques points essentiels au regard du déroulement de cette session. Comme les autres certifications, celle-ci repose sur une épreuve orale de trente minutes. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Composition du jury

Mme Alexandra Bourse d'IA-IPR Lettres en charge du Théâtre pour l'académie de DIJON

M. Bruno Cardi, formateur Lettres à l'INSPE de Dijon et professeur de Lettres au lycée Léon Blum du Creusot

M. Benjamin Girault, professeur de Lettres et de Théâtre au lycée Montchapet de Dijon

Mme Marie-Pierre Laisné, IA-IPR Lettres en charge du Théâtre pour l'académie de DIJON

M. Guy Martinez, compagnie l'Escalier : comédien, metteur en scène, formateur, auteur

1. 1 a Statistiques

1.1 Résultats

8 candidats ont préparé un rapport d'inscription ; 8 se sont présentés à l'oral.

6 ont été reçus, soit **75%** des candidats qui se sont présentés à l'oral.

Ces éléments statistiques sont toutefois à lire avec une certaine distance étant donné le nombre de candidats.

Les notes s'échelonnent de 05 à 20 selon la répartition suivante :

De 05 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
2	2	4

1.2 Profils des candidats

Lettres	Philosophie
7	1

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
7	1

Ces éléments statistiques montrent que les candidats sont majoritairement des professeurs de Lettres. La certification est ouverte à toutes les disciplines, ainsi qu'aux enseignants du premier degré, et cette variété est une source de richesse : en effet, le plus souvent, conformément aux préconisations institutionnelles, cet enseignement artistique se met en œuvre, au sein des établissements, sur la base des connaissances et compétences déjà développées par des enseignants de différentes disciplines.

2- Bilan qualitatif des prestations

Les prestations des candidats, lors de cette session, montrent qu'ils se sont préparés avec sérieux à l'épreuve. Ils ont su exprimer leur intérêt pour ce champ artistique et culturel et leur pratique personnelle. L'enjeu de cette certification est de donner à voir le professeur de théâtre qu'ils sont ou qu'ils seront, dans une approche disciplinaire ou interdisciplinaire, et/ou dans le cadre de divers partenariats, internes et/ou externes. Il est important d'explicitier les enjeux des enseignements propres au théâtre et leurs spécificités, inscrits dans une vision large, et non pas limitée, de la discipline en termes de développement des **compétences des élèves**, grâce à des exemples variés que le candidat analyse, proposant d'éventuels réajustements de ses choix initiaux. La « présence » des élèves sous des formes authentiques, l'explicitation des enjeux en termes d'apprentissages et les modalités qui les favorisent, les questionnements qui naissent de l'observation des élèves et de la mise en œuvre des séances et qui sont nourris par des apports théoriques solides sont des attendus à chacune des étapes de cet examen. L'évocation d'une pratique professionnelle, d'activités, d'exercices techniques et de projets menés est intéressante dans la mesure où elle s'associe à une posture réflexive et à une analyse didactique et pédagogique.

Pour rappel, l'obtention de cette certification peut permettre d'enseigner le théâtre en Classe à Horaires Aménagés Théâtre au collège, ou au lycée, dans le cadre des enseignements optionnels ou de spécialité. De ce fait, la connaissance des contextes d'enseignement et des programmes (option et spécialité) des enseignements de théâtre au lycée ainsi que des épreuves du baccalauréat est un des attendus.

D'autre part, il paraît essentiel d'insister sur le fait que se présenter à cette certification nécessite de **s'inscrire dans une démarche de formation**, initiée en amont de la candidature et dont il convient d'envisager la poursuite. Certains candidats s'appuient sur une formation ancienne, parfois solide, mais non actualisée, ce qui en minimise l'intérêt.

Le jury tient à souligner la grande qualité de certaines candidatures.

3- Conseils aux candidats

Le **rapport écrit**, limité à 5 pages, n'est pas évalué mais il sert de support lors de l'entretien. En lien avec l'objet de la certification, le candidat a tout intérêt à y mettre en valeur sa formation ainsi que ses points d'appui, qu'il s'agisse de sa culture théâtrale, de son expérience disciplinaire ou interdisciplinaire, de projets ou, éventuellement, de son expérience de l'enseignement du Théâtre. Ainsi, la présentation d'une séance ou d'une séquence d'enseignement en théâtre, mise en œuvre ou envisagée sous la forme d'un projet, peut être utile pour montrer les compétences acquises.

La **présentation initiale**, d'une durée de dix minutes, est l'occasion pour le candidat, sans reprendre le contenu du dossier, d'insister sur les points forts de sa candidature ainsi que sur ses points d'appui (formation universitaire ou autre, culture théâtrale, projets déjà mis en place ou envisagés, expérience éventuelle de l'enseignement du Théâtre...). Le rapport personnel du candidat avec le théâtre, sa fréquentation des salles et autres lieux culturels, sa pratique personnelle, son ouverture à d'autres arts, ses lectures théoriques sont aussi des points d'appui pourvu qu'ils soient explicitement reliés au contexte de l'enseignement du théâtre : c'est en effet prioritairement la question du transfert dans la perspective du développement des compétences des élèves qui intéresse le jury, de même que leur accompagnement dans chacun des champs qui correspondent aux trois piliers de l'Education Artistique et Culturelle, l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels. Le candidat peut se présenter avec quelques notes personnelles en appui de sa présentation orale, à condition de ne pas en faire une lecture oralisée.

Durant **l'entretien**, le questionnement du jury s'appuie non seulement sur le rapport du candidat mais aussi sur les éléments présentés lors de l'exposé. Il vise à lui permettre de préciser, de développer ou de rectifier certains points, notamment sur la séance ou séquence présentée. Le jury s'attache également à ouvrir le dialogue sur des champs qui n'auraient pas été abordés spontanément par le candidat afin d'évaluer l'ensemble des connaissances et compétences attendues.

Ce moment permet aussi d'interroger la mise en œuvre concrète de l'enseignement du théâtre autour de questionnements sur la co-animation, le partenariat, l'évolution des pratiques pédagogiques au fil des années d'enseignement, la mise en place d'une troupe, le parcours de spectateur des élèves, l'exploitation du Carnet de bord ou de tout autre outil, le recours à des exercices techniques et leur intégration dans la pratique des élèves, la dimension sensible et créative de cet enseignement artistique. Il convient également de montrer la singularité de cet enseignement ; à titre d'exemple, pour les professeurs de Lettres, celui-ci est à différencier de l'approche des œuvres théâtrales et de la pratique de l'expression orale en cours de français. Manifester une réflexion didactique propre à l'enseignement du théâtre est donc un attendu.

Enfin, il est conseillé aux futurs candidats de veiller à répondre de manière claire et efficace, y compris en s'autorisant une pensée à voix haute, pendant ce moment d'échange : cela permet au jury de disposer de suffisamment de temps pour aborder les différents champs de cette certification.

Conclusion

Le jury souhaite que les éléments qui précèdent aident les futurs candidats à préparer l'épreuve ou engagent des candidats non reçus à se représenter : un échec à cette certification ne doit, du reste, pas être vécu comme une remise en cause des compétences professionnelles disciplinaires ni de l'engagement de l'enseignant, en particulier dans les projets conduits. Il peut être la conséquence d'une candidature prématurée, insuffisamment préparée ou d'une perception erronée de l'objectif principal de cette certification : valider des connaissances théâtrales, des compétences didactiques et pédagogiques pour enseigner en CHAT, en option ou en spécialité théâtre au lycée.

Le jury se réjouit d'avoir rencontré des candidats engagés qui n'hésitent pas, lorsque qu'ils n'enseignent pas en section spécifique, à exploiter le théâtre en tant qu'objet mais aussi comme facilitateur des apprentissages des élèves, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire. Le jury a été particulièrement sensible à des candidats témoignant de leur capacité à expliciter le sens de l'enseignement du Théâtre, à mettre en exergue sa dimension créative notamment par la pratique et à se présenter comme des amateurs, au sens étymologique du terme, heureux de partager leurs goûts, leurs émotions et leurs connaissances avec les élèves.